

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

**PRESENTS : 11**

Mmes DEMARCQ Valérie, ACIDE-REYNAUD Josiane, PETIT Denise, - MM. GELAS Gilles, BARBE Jean- David, FASS René, GARDEUR Dominique, ROUDET Didier, NEVEJANS Bruno, CHARMEIL Sébastien.

**ABSENTS EXCUSES :1**

M. LEYGNIER Sylvain -

**POUVOIRS : Néant**

**A été élu secrétaire de séance : M. Dominique GARDEUR**

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE RD 518 – SECURISATION DE L'ENTREE NORD – tranche 2 (délibération 2013.71) :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de sécurisation de l'entrée nord du village, RD 518. Ces travaux d'aménagements sont localisés entre le carrefour de l'entrée nord de la commune et le carrefour au droit du cimetière de la RD 518. Sur ce secteur, la chaussée de la route départementale verra sa largeur calibrée à 5.80 m et des trottoirs pour personnes à mobilité réduite seront aménagés.

Le coût des travaux s'élève à 198 884 € H.T. soit 237 835.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des travaux projetés, mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre des aménagements de sécurité.

**SEDI – TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE (délibération 2013.72):**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

*Commune de Brézins  
Opération n° 12-439-058  
Enfouissement Traversée nord village – RD 518.*

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à                   | 200 583 € |
| - Montant total des financements externes s'élèvent à                            | 157 979 € |
| - Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à | 40 701 €  |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé :

- **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel	200 583 €
Financements externes	157 979 €
Participation prévisionnelle	42 604 € (contribution aux investissements)
- **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 40 701 €, pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

**SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU France TELECOM (délibération 2013.73) :**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

*Commune de Brézins  
Opération n° 12-439-058  
Enfouissement Traversée nord village – RD 518.*

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	33 294 €
- Montant total des financements externes s'élèvent à	6 280 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	24 772 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé :

- **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :
 

Prix de revient prévisionnel	33 294 €
Financements externes	6 280 €
Participation prévisionnelle	27 014 € (contribution aux investissements)
- **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 24 772 €, pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

**SPA (délibération 2013.74) :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la convention simplifiée de fourrière que la commune signe toutes les années avec la S.P.A. avec accueil et garde des animaux. Cette année le taux est fixé à **0.28 €** par an et par habitant. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire cette convention simplifiée au taux de 0.28 € par an et par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de reconduire la convention simple : 0.28 € par an et par habitant soit  $0.28 \times 1819 = 509.32$  € et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention telle que présentée.

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 (délibération 2013.75) :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013 :

**CREDITS A OUVRIR**

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet
D	F	65	6535	Formation
D	F	65	6558	Autres contributions obligatoires

**CREDITS A REDUIRE**

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet
D	F	011	617	Études et recherches

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **CAMBRIOLAGE**  
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le local technique a été cambriolé dans la nuit du 16 au 17 décembre dernier. Une plainte a été déposée, la déclaration a été faite auprès de la compagnie d'assurances.
- **DEMATERIALIZATION PES V2:**  
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les flux comptables, financiers seront dématérialisés. Une signature électronique pour les élus a été mise en place. Avec ces

évolutions technologiques, la commune a investi dans un logiciel et du matériel adéquats pour le poste comptable et revu dans son intégralité les systèmes de sauvegarde.

- **DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION DE CATASTROPHE NATURELLE** : lecture du courrier du Préfet informant les 25 communes sinistrées que les demandes ont été transmises aux services de l'état pour prise de décision ministérielle.
- **CITOYENS D'HONNEURS**  
Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les citoyens d'honneurs actuels sur la commune et soumet la proposition reçue de nommer les personnes suivantes : Messieurs Pierre JAY et René PELERIN. Un avis favorable est émis.
- **VOIRIE** :  
Tous les travaux prévus sont réalisés. Les plantations ont été effectuées courant novembre sauf Rue des Sablières où il sera planté une haie de Charmilles afin de diminuer le risque de congère. Cette haie sera mise en place dès que les conditions météorologiques le permettront.
- **COMMISSION CULTURELLE** :  
La projection du film a eu lieu. Une séance « cinéma » pour ce film sera organisée sur la Commune car plusieurs personnes de Brézins ont participé à ce projet.
- **COMMUNICATION** :  
Le bulletin municipal est à l'impression. La distribution sera faite avant le 31 décembre.  
Le panneau signalétique a été livré et sera installé courant janvier 2014.
- **URBANISME** :  
Permis de construire déposés :
  - Mr et Mme FOURNIER Patrick pour une maison individuelle (en cours d'instruction)
  - Mr LAG / Mme PAPALLO pour une maison individuelle (en cours d'instruction)

La séance est levée à 21 heures 45.